

Question n° 90

Dans le rapport de QI, le sigle QI signifie « variation de quantité ». Dans les définitions du chapitre 2, le sigle QI signifie « quantités indéterminées ». Veuillez confirmer que l'on doit interpréter ces références au sens de « variation de quantité », car elles ont trait à la quantité estimative (QE) des postes fermes et fixes. Veuillez préciser.

Réponse n° 90

Le Canada confirme que ces références doivent être interprétées comme une quantité indéterminée.

Question n° 91

L'appel de propositions n'exige pas la certification selon les dernières normes ISO 9001 (Systèmes de gestion de la qualité) ou 14001 (Systèmes de gestion environnementale). Veuillez confirmer que les exigences relatives aux systèmes de gestion doivent être certifiées conformément à la dernière version des normes ISO.

Les renvois aux normes 9001 et 14001 font également mention de versions obsolètes des normes. Les pages 50, 218 et 237 de l'appel de propositions mentionnent toutes des versions obsolètes. Le texte devrait systématiquement renvoyer aux normes ISO 9001:2015 et ISO 14001:2015.

Réponse n° 91

Il n'y a aucune exigence de certification selon la norme ISO 9001 ou 14001.

Question n° 92

Veuillez indiquer le niveau d'effort requis pour les cibles (c.-à-d. le nombre d'heures nécessaires pour chaque cible).

Réponse n° 92

Varie selon le type de cible. Voir la liste des demandes de soutien à la formation pour connaître les configurations disponibles.

Question n° 93

Aucune exigence de qualification n'a été notée pour les électriciens. L'énoncé des travaux contient cependant une exigence claire pour ce poste.

Réponse n° 93

Sceau rouge interprovincial – certificat de qualification d'un électricien – construction et entretien (309A).

Question n° 94

Le chapitre 3 devrait comporter une exigence importante en matière de quantités indéterminées (QI). Le Canada ajoutera-t-il un poste QI à l'appel de propositions?

Réponse n° 94

Non. Comme indiqué à l'annexe A, chapitre 3, paragraphe 1.a. : « Si une tâche dépasse la limite de travail, elle sera renégociée conformément aux exigences en matière de quantités indéfinies; cependant, l'entrepreneur ne facturera que la différence entre le montant négocié des quantités indéfinies et la somme de 7 500 \$. Aux fins du signalement la déclaration des variations des quantités, chaque travail dépassant la limite de travail et négocié en tant qu'exigence en matière de quantité indéfinie [...] ».

Question n° 95

Veillez indiquer les qualifications requises pour le technicien en produits pétroliers (PP).

Réponse n° 95

Selon les normes de la CNTS. Les personnes doivent recevoir une formation sur le code de manutention des carburants liquides (comme adopté par la CNTS) et sur la liste de contrôle connexe de la CNTS à l'intention des préposés et des opérateurs de stations-service, 2017.

Question n° 96

Une fois la literie ou les draps changés, qui est responsable de leur nettoyage? Cette exigence n'est pas couverte dans le document.

Réponse n° 96

L'entrepreneur doit nettoyer les draps. Ce service est une exigence du chapitre 4, Approvisionnement.

Question n° 97

Les exigences fournies en matière de nettoyage et d'entretien sont limitées. Aucune norme de rendement, liste des bâtiments, superficie en pieds carrés, etc. n'est fournie pour cette exigence.

Veillez préciser les zones à nettoyer par bâtiment, la liste et la description de tous les bâtiments, leur nombre, la fréquence de nettoyage et les normes de rendement.

Réponse n° 97

La superficie à nettoyer est indiquée au tableau 15-1.

Question n° 98

Veillez fournir le niveau d'effort et la quantité estimée pour exécuter l'entretien préventif sur les systèmes de télévision par satellite et par câble de la base.

Réponse n° 98

Voir le rapport de QI qui a été fourni pour l'année 12 qui montre toutes les QE.

Question n° 99

Il a été indiqué lors de la séance de mobilisation de l'industrie que des documents justificatifs ne seraient pas requis pour la main-d'œuvre des services alimentaires. Ce poste indique le contraire.

Étant donné que la main-d'œuvre des services alimentaires a été considérée comme un élément fixe et ferme, cette exigence devrait être supprimée.

Réponse n° 99

Le coût de la main-d'œuvre des services alimentaires est fixe et ferme; le coût de la nourriture, des consommables et des autres dépenses est remboursable.

Question n° 100

Veillez fournir les exigences en matière de QI pour les services alimentaires.

Réponse n° 100

Le Canada fournira ces renseignements lorsqu'il les obtiendra.

Question n° 101

Veillez fournir la quantité estimée pour les repas. Si le Canada veut que l'industrie utilise les renseignements historiques fournis, quelle année et quelles quantités estimées serviront de base pour les variations de quantités

Réponse n° 101

Voir le rapport de QI qui a été fourni pour l'année 12 qui montre toutes les QE

Question n° 102

Veillez indiquer le niveau d'effort par commande de travail d'inspection au chapitre 8.

Réponse n° 102

Le niveau d'effort varie selon le type, la nature et la fréquence des inspections.

Question n° 103

Au chapitre 8, quelle est la valeur des « fonds du MDN »? Veuillez définir l'intervalle de rapprochement; il ne doit pas être inférieur à une fois par mois. L'entrepreneur sera-t-il autorisé à majorer ces achats?

Réponse n° 103

150 000 \$

Question n° 104

Le chapitre 8 comporte deux articles sur les fonctions de quart. Nous croyons que celui-ci a été déplacé du chapitre 9 dans le but de l'insérer dans le chapitre 4. Le Canada peut-il confirmer les exigences relatives aux fonctions de quart?

Réponse n° 104

Il n'y a qu'une seule exigence relative aux fonctions de quart dans le chapitre 8 de l'énoncé des travaux. La ressource qui sera désignée pour le travail « en dehors des heures ouvrables » est requise.

- a. L'entrepreneur doit doter en personnel et gérer le **bureau de contrôle** entre 7 h 30 et 16 h du lundi au vendredi.
- b. L'entrepreneur **doit fournir un point de contact unique pour couvrir les périodes non couvertes par les exigences relatives aux heures d'ouverture** pour la présentation de demandes spéciales (gestionnaire de service de l'entrepreneur après 16 h, tous les jours).

Question n° 105

Le chapitre 8 ne comporte pas d'exigence en matière de QI, mais l'AT est notée à sa place. Y a-t-il une raison pour laquelle ce chapitre contient un poste d'autorisation de tâches au lieu d'une quantité indéterminée? Ne devrait-il pas avoir une cohérence avec les autres chapitres?

Réponse n° 105

Toute exigence supplémentaire en matière de QI au-delà de la portée de l'EDT sera traitée au moyen d'une autorisation de tâches.

Question n° 106

La numérotation semble ne pas suivre après 13.2.c.2. Il semble y avoir des lettres au lieu de chiffres

Réponse n° 106

La numérotation dans la version publiée n'est pas désynchronisée.

Question n° 107

Le Canada peut-il confirmer que l'entrepreneur doit fournir une pompe à triple combinaison?

Réponse n° 107

Le Canada ne peut confirmer pour le moment si l'entrepreneur doit fournir cet équipement

Question n° 108

Ce poste se rapporte au matériel fourni par le gouvernement ou au matériel mentionné à l'alinéa 5.a(1)iii(a). L'équipement fourni par le gouvernement est traité au point 5.a(2)i. Nous croyons que l'alinéa 5.a(1)i devrait se lire comme suit : « Inventorier et accepter et/ou éliminer l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) ». Veuillez confirmer.

Réponse n° 108

Des précisions sont demandées. Le titre de l'article 5 de l'énoncé des travaux est « Réception et hébergements ». L'article 5 ne comporte aucune exigence concernant la tâche « Inventorier et accepter et/ou éliminer l'équipement fourni par le gouvernement (EFG) ». L'acceptation ou l'aliénation de tout l'EFT est traitée au chapitre 4, Approvisionnement.

Question n° 109

Les taux horaires fermes sont-ils censés être des taux de main-d'œuvre QI, et ces taux seront-ils augmentés en fonction de l'IPC de la même manière que le reste du contrat?

Réponse n° 109

Oui, les taux horaires fermes sont les taux de main-d'œuvre QI, qui seront augmentés en fonction de l'IPC de la même manière que le reste du contrat.

Question n° 110

La note « (qui ne fait pas partie des ressources évaluées au point 2.4a) » dans l'exigence de soumission indiquerait que nous ne pouvons pas utiliser les mêmes ressources que celles utilisées au point 2.4a.

Pouvez-vous nous dire si ce personnel clé peut être utilisé comme ressource clé pour le point 2.2d., c'est-à-dire que le gestionnaire sur place de l'entrepreneur ne peut pas être utilisé pour le chapitre 2, Gestion et administration et que le gestionnaire de programme de l'entrepreneur ne peut pas être utilisé pour le chapitre 15, Transition d'entrée et de sortie

Réponse n° 110

Le personnel clé, tel qu'il est décrit à l'annexe J, point 2.4a, se compose de cinq personnes : gestionnaire sur place de l'entrepreneur, gestionnaire de programme de l'entrepreneur, gestionnaire de la santé et de la sécurité, gestionnaire de contrôle de la qualité, gestionnaire environnemental de l'entrepreneur). Les ressources clés correspondent aux 14 gestionnaires de chacune des sections de l'EDT. L'entrepreneur peut combiner les rôles de gestionnaires de section, pourvu que la ressource clé réponde aux exigences prescrites, c.-à-d. que le gestionnaire de la section des installations peut également assumer les responsabilités et les tâches du gestionnaire des routes et des terrains, à condition de satisfaire les deux exigences. Le gestionnaire de contrôle de la qualité et le gestionnaire environnemental peuvent être combinés, à condition que l'entrepreneur réponde aux exigences en matière de ressources clés pour les deux postes. L'entrepreneur est tenu de déterminer et de démontrer comment les gestionnaires des ressources clés et des sections peuvent être combinés pour satisfaire aux exigences de l'énoncé des travaux et de l'appel de propositions.

Question n° 111

L'entrepreneur doit fournir une allocation entre les repas conformément au Tableau des suppléments admissibles entre les repas à l'annexe 8. Veuillez fournir l'annexe 8.

Réponse n° 111

Voir le Manuel des services alimentaires des FC pour connaître les éléments d'admissibilité à l'allocation entre les repas. Chapitre 2, paragraphes 32 à 35.

Question n° 112

Les tableaux récapitulatifs des tarifs mensuels figurant à l'appendice 1 (pages 190 à 203) pour chaque chapitre et le tableau des taux horaires annuels (pages 205 et 206) doivent-ils être remplis et soumis avec l'annexe I dans le cadre de la soumission financière?

Réponse n° 112

Oui, le sommaire mensuel des prix

Question n° 113

Le Canada demande plus de 750 pages de documents, et la date de clôture actuelle ne laisse pas au soumissionnaire un délai raisonnable pour présenter une proposition. Le soumissionnaire demande respectueusement au gouvernement de reporter la date de clôture de quarante-cinq (45) jours supplémentaires, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Réponse n° 113

Il incombe aux soumissionnaires de déterminer le nombre de pages d'information qu'ils souhaitent soumettre. Par exemple, pour certains chapitres, 10 pages d'un plan technique sont requises, tandis que pour d'autres seulement 2 pages peuvent suffire. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de déterminer le nombre de pages à présenter.

Le Canada accordera une prolongation de 30 jours et mettra ainsi à fin la demande de soumissions le 16 septembre 2019.

Question n° 114

Le Canada fournira-t-il une liste des employés actuels des services du bâtiment (alimentation, sécurité, nettoyage) qui relèvent de la législation du travail de l'Ontario (paragraphe 77(1) de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*)?

Réponse n° 114

Non. L'entrepreneur actuel en matière de DMPS fournira les renseignements relatifs à l'article 7 du code du travail de l'Ontario et aux obligations du successeur.

Question n° 115

En ce qui concerne l'équipement fourni par le gouvernement et les installations fournies par le gouvernement, l'entrepreneur est-il exempté du remboursement des pertes ou des dommages résultant de circonstances ou d'événements indépendants de sa volonté?

Réponse n° 115

L'entrepreneur ne sera pas tenu responsable des pertes ou dommages causés à l'EFG et aux IFG raison d'événements ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Question n° 116

L'entrepreneur est-il responsable de l'entretien et de la réparation de l'équipement et de la lutte antiparasitaire pour Canex, le Centre des services de santé, le Centre des ressources pour les familles des militaires, les mess, la salle d'exercice et les autres clubs et activités visés par des fonds non publics?

Réponse n° 116

Oui.

Question n° 117

L'entrepreneur est-il responsable de l'entretien et de la réparation de l'équipement pour le simulateur de tir aux armes légères, la maison de tir et le système de surveillance Ortona?

Réponse n° 117

Oui.

Question n° 118

L'entrepreneur est-il responsable de l'entretien de l'équipement et de la réparation du système de surveillance de la sécurité?

Réponse n° 118

L'entrepreneur est tenu d'assurer l'entretien des caméras de surveillance seulement. Les autres caméras seront entretenues par le MDN.

Question n° 119

Quels sont les installations et l'équipement de communication qui ne sont pas inclus dans le champ d'application de l'entrepreneur pour l'entretien et les réparations?

Réponse n° 119

Entretien des alarmes du système de sécurité, de la radio, et de la tour de téléphonie cellulaire.

Question n° 120

L'entrepreneur est-il responsable des réparations de l'équipement fourni par le gouvernement et des installations fournies par le gouvernement qui ont été endommagés en raison de la négligence du client ou d'un acte de vandalisme?

Réponse n° 120

L'entrepreneur ne sera pas tenu responsable des réparations de l'EFG et des IFG endommagés par la négligence (y compris du client) et le vandalisme.

Question n° 121

Les projets de construction mineurs sont-ils classés dans la catégorie des travaux QI?

Réponse n° 121

Oui.

Question n° 122

Quelle est la répartition des cibles de champs de tir par type et par quantité? Veuillez fournir les spécifications de conception pour toutes les cibles. Du matériel fourni par le gouvernement est-il prévu pour la construction et la réparation?

Réponse n° 122

Voir la liste des demandes de soutien à la formation.

Question n° 123

Les exigences techniques générales n'ont pas de fondement raisonnable pour l'établissement des coûts. La portée est entièrement ouverte « [...] selon les directives du RP ». Le Canada fournira-t-il une définition plus claire ou un plafond concernant l'exigence?

Réponse n° 123

Le Canada a fourni des estimations du niveau d'effort fondées sur des données rétrospectives. Les niveaux d'effort varieront selon les priorités et le financement du gouvernement du Canada et du ministère de la Défense nationale, car ils sont largement touchés par ces priorités et ce financement. L'entrepreneur doit faire preuve de souplesse.

Question n° 124

Où les renseignements sur la garantie actuelle sont-ils catalogués ou conservés?

Réponse n° 124

Ces renseignements sont détenus par la section de l'entretien des installations.

Question n° 125

On demande à l'entrepreneur de tenir à jour un plan de gestion de l'amiante. Est-ce que le projet comporte de l'amiante?

Réponse n° 125

Aucun immeuble sur ce site ne contient de l'amiante.

Question n° 126

Le Canada peut-il fournir l'évaluation de l'état des installations indiquée comme ayant été « ...effectuée en 201X »?

Réponse n° 126

Le Canada ne peut pas confirmer pour le moment si une EII actuelle sera disponible. Tous les efforts sont déployés pour recueillir, consolider et diffuser l'information dans les plus brefs délais.

Question n° 127

Faut-il prévoir du personnel de fin de semaine à l'approvisionnement?

Réponse n° 127

Gestionnaire de service sur appel accessible uniquement par cellulaire ou téléavertisseur

Question n° 128

Le Canada peut-il fournir une liste de tous les comptes clients d'approvisionnement de l'entrepreneur?

Réponse n° 128

Oui – Le Canada fournira une liste des CCA détenus par l'entrepreneur au nom du MDN.

Question n° 129

Quelles sont les exigences relatives à la prise d'inventaire?

Réponse n° 129

La fréquence des inventaires et les exigences en matière de rapports pour tout le matériel se trouvent dans le Manuel de gestion de l'approvisionnement (MGA).

Question n° 130

Veillez confirmer si les besoins en personnel sont de 8 h à 16 h ou de 7 h à 16 h pour les points 5.1.3.d. et 5.1.f (2) de l'énoncé des travaux.

Réponse n° 130

Le Canada modifiera la DP afin d'indiquer que l'entrepreneur doit doter en personnel la salle des rapports de la police militaire de 7 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.

Question n° 131

Est-ce que le paragraphe 8.3.a. est un doublon de l'article Approvisionnement?

Réponse n° 131

Le bureau de service des transports a les mêmes exigences quotidiennes que le bureau de service de l'approvisionnement, soit de 7 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.

Question n° 132

Quel financement le Canada fournit-il pour les pièces de rechange indiquées au point 8.7.b. de l'énoncé des travaux?

Réponse n° 132

150 000 \$

Question n° 133

Le Canada fournit-il des fonds pour la location de taxis concernant le point 9.4.g. de l'énoncé des travaux?

Réponse n° 133

Oui. Le coût mensuel réel engagé pour les services de taxi peut être facturé à concurrence d'une valeur annuelle maximale de 5 000 \$.

Question n° 134

Le Canada peut-il fournir une carte des zones de la garnison où l'herbe doit être coupée?

Réponse n° 134

Oui.

Question n° 135

Le Canada a-t-il besoin d'une équipe d'intervention en cas d'incendie à Meaford dotée d'un effectif complet équivalent à celui du MDN lorsque ni l'équipement, ni les installations, ni l'historique des incidents ne justifient une augmentation aussi importante des coûts?

Réponse n° 135

Oui. Conformément à l'article 14 de l'énoncé des travaux, Services d'incendie.

Question n° 136

En ce qui concerne les points « à l'aide du système d'assurance de la qualité » et « Consigner les résultats dans le logiciel de contrôle de la qualité », le Canada exige-t-il l'utilisation d'un logiciel en particulier, ou l'entrepreneur peut-il choisir l'outil logiciel? Si le gouvernement impose un logiciel, veuillez l'indiquer et définir les coûts du cycle de vie connexes.

Réponse n° 136

L'entrepreneur choisit le produit logiciel d'AQ.

Question n° 137

Le Canada peut-il préciser le niveau d'effort attendu de l'entrepreneur pour les deux bâtiments des lavabos (M-151 et M-212) pendant la période estivale?

Réponse n° 137

Oui. Selon l'horaire de nettoyage de l'immeuble en période estivale.

Question n° 138

Le Canada peut-il préciser le niveau d'effort réel attendu de l'entrepreneur pour la salle d'exercice (M-208)?

Réponse n° 138

Oui. Selon l'horaire de l'entretien ménager.

Question n° 139

Le gouvernement fournira-t-il des renseignements historiques (deux dernières années) sur 1) le nombre d'AT exécutées dans le cadre du contrat actuel, 2) les domaines de portée générale des AT (exemples : TI, enlèvement de la neige, réparation des routes) et 3) le nombre total et la valeur des AT, de façon à ce que les soumissionnaires puissent avoir une idée de l'utilisation des AT à Meaford et mieux comprendre les besoins en personnel?

Réponse n° 139

Le Canada a déployé tous les efforts possibles pour fournir l'information. Le rapprochement de nombreuses années de données prendra beaucoup de temps et il est donc suggéré que les données déjà fournies servent à aider à prévoir le niveau d'effort qui pourrait être nécessaire.

Question n° 140

Veuillez définir en détail quels services couvre la notion « comme à tout autre membre de la municipalité » au point 14.1.3.c.

Réponse n° 140

Le service d'incendie de la ville de Meaford fournit au CI 4 Div C et au MDN le même niveau de service, de soutien et d'intervention que celui auquel d'autres citoyens et entités commerciales ont droit par le truchement de taxes ou de paiements de transfert. Il s'agit notamment des services suivants : structure, véhicule, de l'intervention en cas d'incendie de

matières dangereuses, sauvetage en cas d'incendie et sauvetage nautique.

Question n° 141

L'entrepreneur est-il tenu de fournir des niveaux de dotation en personnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7? Ou bien le service d'incendie de Meaford assurera-t-il plutôt une couverture en dehors des heures normales de travail, alors que l'entrepreneur couvrira les heures normales de travail (de 7 h 30 à 16 h en semaine), conformément à la DOAD 4007-5, clause 4.8?

Réponse n° 141

Non, conformément à l'article 14 de l'énoncé des travaux, Services d'incendie.

Question n° 142

En ce qui a trait à la DOAD 4007, SPAC a répondu à une question précédente indiquant que l'entrepreneur doit pourvoir les postes conformément à la DOAD. Cinq personnes sont nécessaires : un superviseur, deux compagnons et deux apprentis. Le titulaire de l'un ou l'autre de ces postes peut-il avoir d'autres responsabilités, par exemple, les apprentis peuvent-ils aussi être mécaniciens de véhicules? Ou le superviseur peut-il aussi être l'un des deux compagnons?

Réponse n° 142

Le Canada exige que l'entrepreneur fournisse des services d'incendie conformément à l'EDT et que l'ensemble de son personnel possède toutes les attestations et la formation requises, tel qu'elles figurent dans les références.